



LIMOGES  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

DIRECTION  
DES ESPACES PUBLICS

## Droits de voirie applicables aux déménagements

Service Gestion du Domaine Public  
05 55 45 63 17  
[ddp.direction@limoges.fr](mailto:ddp.direction@limoges.fr)

### **Droits de stationnement applicables aux déménagements réalisés par les particuliers ou les entreprises à compter du 1er janvier 2025**

*Forfait pour la neutralisation de place(s) de stationnement payant :*

6.00 € /place/jour si l'emplacement est situé dans une zone de stationnement payant

- Application du forfait au nombre de jours autorisés, et au nombre de places considéré nécessaire lors de l'instruction pour garantir la sécurité des usagers du domaine public